

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEVIS POUR UN DIAGNOSTIC VENTE**
(Formulaire mis à jour le 1^{er} juillet 2022)

Demandeur (**Tous les champs doivent être renseignés**) :

Nom, prénom, adresse payeur :

.....

Date et lieu de naissance :

Siret :

Mail :

N° Tél :

Adresse du bien (si différente du payeur) :

.....

.....

N° de parcelle :

Objet du devis

Le diagnostic vente est réalisé par application de l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation : le vendeur d'un immeuble d'habitation équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir un diagnostic technique à tout acte de vente informant l'acquéreur de l'état de l'installation d'assainissement non collectif.

Conditions

Les ouvertures des ouvrages d'assainissement devront être rendus accessibles et visitables, en amont du contrôle, afin de permettre sa réalisation. L'absence d'accès aux regards de visite (recouvrement de terre végétale, etc..) pourra reporter le contrôle ou entraîner un avis défavorable (tout ce qui n'est pas visitable ou accessible est considéré comme inexistant).

Conditions de paiement

Le propriétaire s'engage à payer la prestation de diagnostic avant remise du rapport, soit par virement (RIB joint), soit par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Choix du paiement : chèque virement (joindre par mail la preuve du virement)

Montant de l'intervention

Montant TTC : 140 €

Bon pour accord, le.....

Signature

Exemplaire à retourner daté et signé / Mail : siea.est.libournais@orange.fr ou Courrier : 2 Rue du Mayne, 33570 Puisseguin

RIB : 30001 00466 G3370000000 50

IBAN : FR63 3000 1004 66G3 3700 0000 050

BIC : BDFEFRPPCCT